



**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET  
SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS  
2026  
COMMUNE DE PRUNET**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026 tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les budgets 2026 ont été votés le 20 avril 2026 par le Conseil Municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie.

**BUDGET PRINCIPAL**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

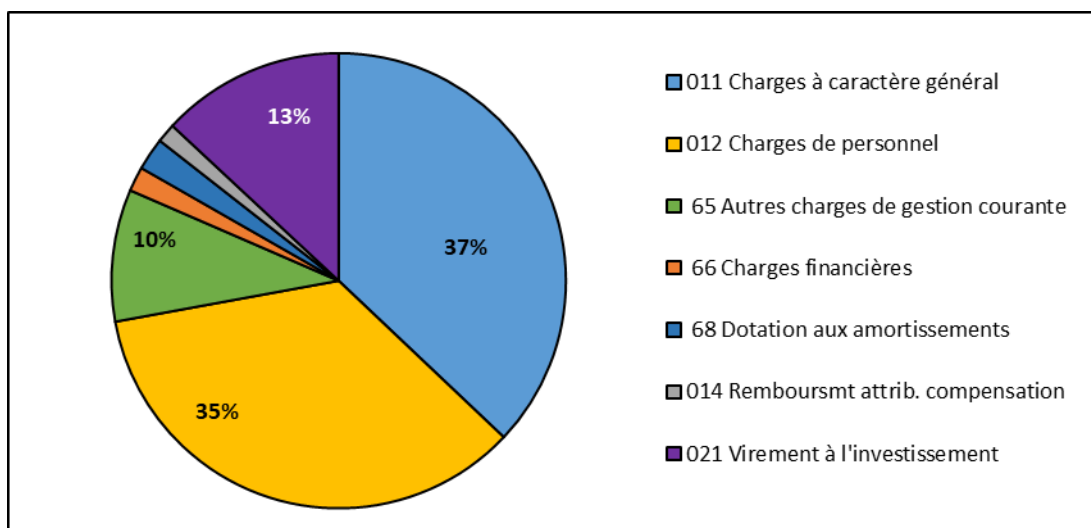
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Le Budget Primitif étant voté en équilibre, le montant des recettes et des dépenses s'élève à **687 525,71 €**.

**Dépenses**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien des bâtiments communaux et de la voirie, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

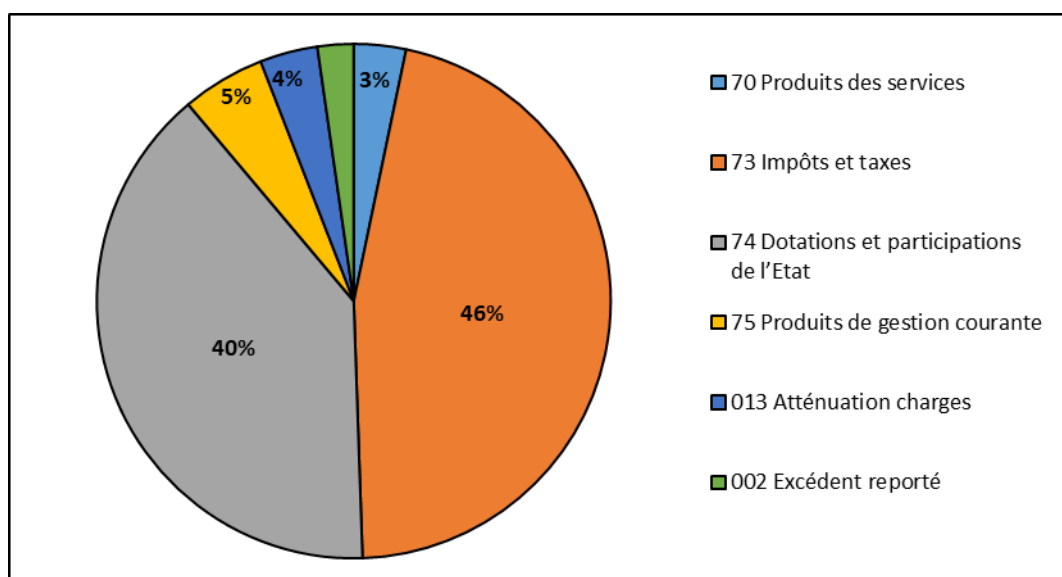
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2026</b>
011 Charges à caractère général	254 855,71
012 Charges de personnel	241 000,00
65 Autres charges de gestion courante	64 530,00
66 Charges financières	12 000,00
68 Dotation aux amortissements	15 894,79
014 Remboursmt attribution compensation	9 400,00
021 Virement à l'investissement	89 845,21
<b>TOTAL</b>	<b>687 525,71</b>



## Recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie...), aux impôts locaux, aux revenus des immeubles et aux dotations versées par l'Etat.

Chapitre	BP 2026
70 Produits des services	22 500,00
73 Impôts et taxes	317 474,00
74 Dotations et participations de l'Etat	270 845,00
75 Produits de gestion courante	36 010,00
76 Produits financiers	0,00
013 Atténuation de charges	25 000,00
002 Excédent reporté	15 599,71
<b>TOTAL</b>	<b>687 428,71</b>

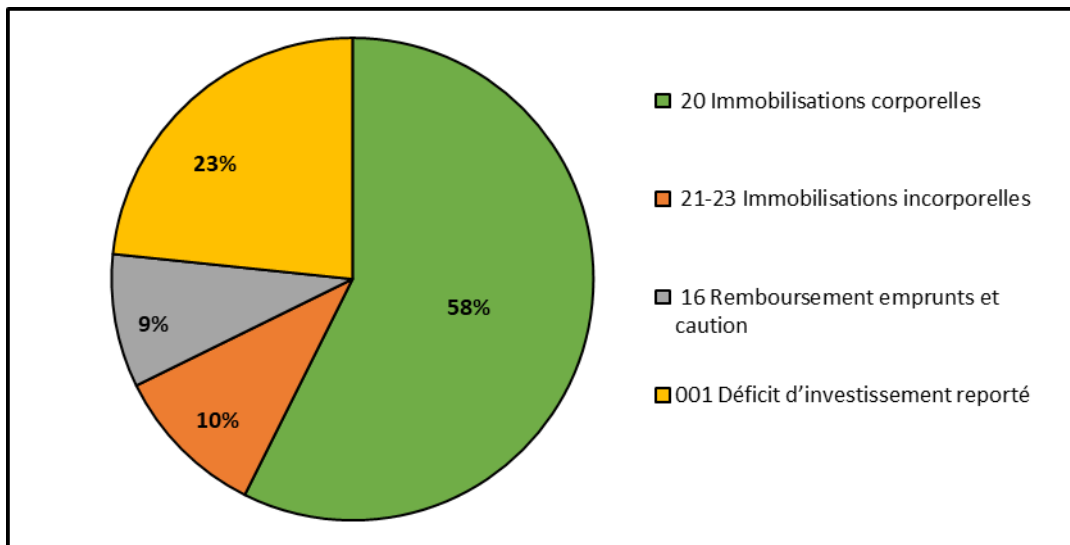


## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Comme pour la section de fonctionnement, le budget est voté en équilibre et, avec les restes à réaliser, le montant des dépenses et des recettes d'investissement s'élève à 1 007 270,59 €.

### **Dépenses**

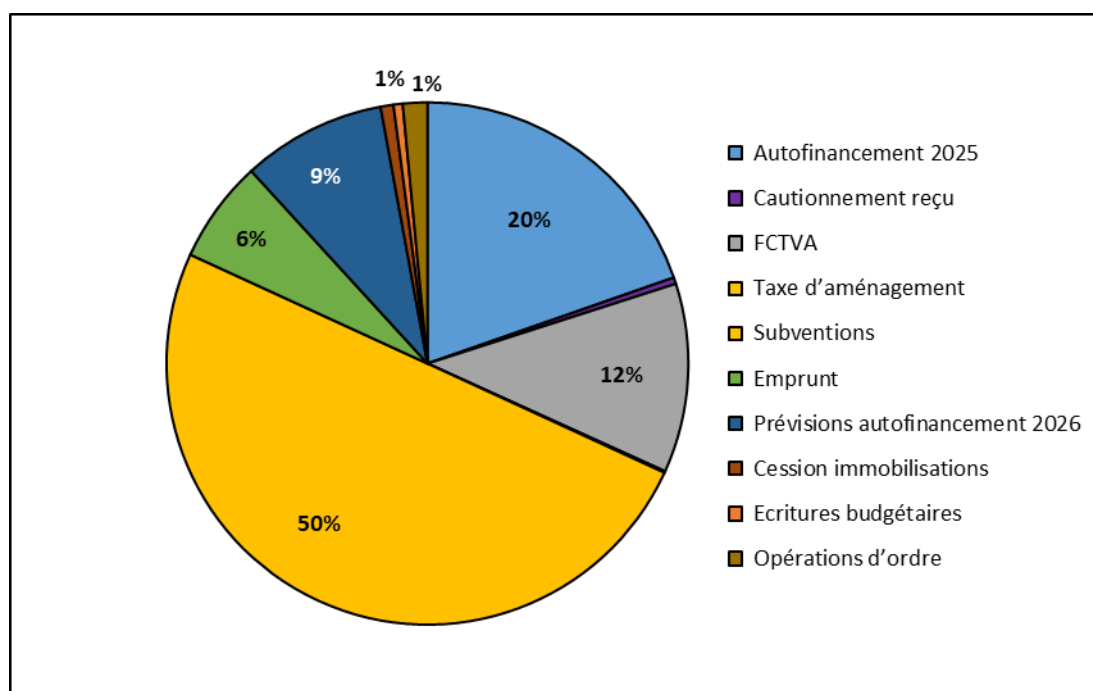
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2026</b>
20 Immobilisations corporelles	577 971,00
21-23 Immobilisations incorporelles	104 190,00
16 Remboursement emprunts et caution	90 029,00
001 Déficit d'investissement reporté	235 080,59
<b>TOTAL</b>	<b>1 007 270,59</b>



- *Les principales dépenses d'investissement pour 2026 sont la restructuration et rénovation énergétique de la salle multi-activités et les travaux de voirie*

## Recettes

Chapitre	BP 2026
Autofinancement 2025	198 035,59
Cautionnement reçu	4 000,00
FCTVA	118 000,00
Taxe d'aménagement	1 000,00
Subventions	503 364,00
Emprunt	64 000,00
Prévision autofinancement 2026	89 845,21
Cession immobilisations	8 000,00
Ecritures budgétaires	5 781,00
Opérations d'ordre	15 244,79
<b>TOTAL</b>	<b>1 007 270,59</b>



## Taux d'imposition

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'impositions.  
Les taux d'impositions pour l'année 2026 seront donc de :

- Taxe foncière 45,03 %
- Taxe foncière non bâtie 110,28 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 13,64 %

# BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Ce budget est voté pour une période de 6 mois du fait de la création du Syndicat des eaux Est Châtaigneraie à compter du 01/07/2026 qui va regrouper 8 communes (Labesserette, Lacapelle-del-Fraisse, Ladinhac, Lafeuillade-en-Vézie, Leucamp, Montsalvy, Prunet et Sansac Veinazès).

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

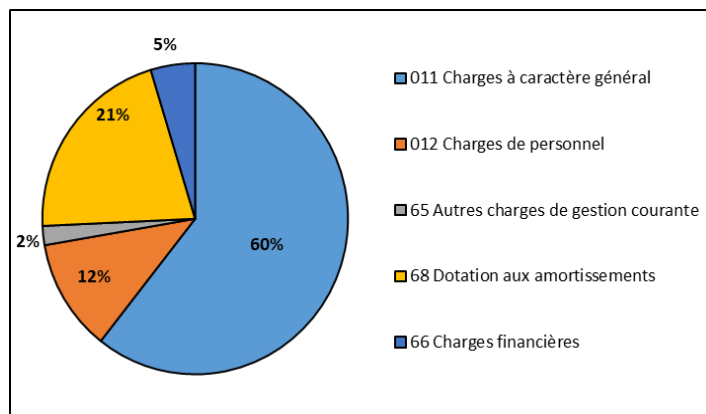
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services eau et assainissement.

Le Budget Primitif étant voté en équilibre, le montant des recettes et des dépenses s'élève à 83 110,34 €.

### Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des réseaux, les analyses, les achats de matières premières et de fournitures (eau et électricité), les redevances dues à Adour Garonne, des charges de personnel, et les intérêts des emprunts.

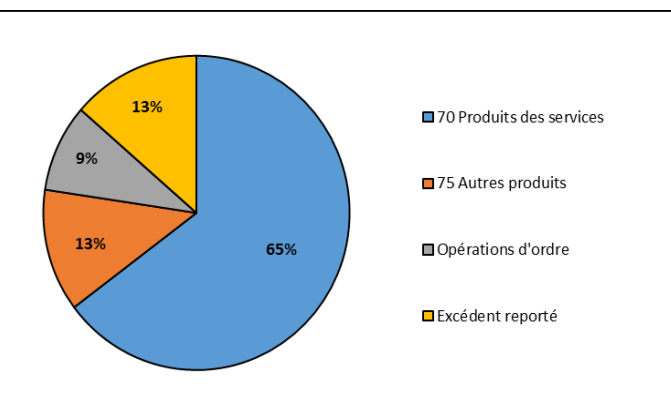
Chapitre	BP 2026
011 Charges à caractère général	50 365,34
012 Charges de personnel	9 700,00
65 Autres charges de gestion courante	1 650,00
66 Charges financières	3 900,00
68 Dotation aux amortissements	17 495,00
<b>TOTAL</b>	<b>83 110,34</b>



### Recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (vente d'eau, redevances assainissement collectif, pollution et modernisation des réseaux) et de l'excédent reporté.

Chapitre	BP 2026
70 Produits des services	53 800,00
75 Autres produits	10 500,00
78 Rep. dépréciation actifs circulants	0,00
Opérations d'ordre	7 496,00
Excédent reporté	11 314,34
<b>TOTAL</b>	<b>83 110,34</b>



## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Comme pour la section de fonctionnement, le budget est voté en équilibre, le montant des dépenses et des recettes d'investissement s'élève à 150 809,28 €.

### **Dépenses :**

<b>Chapitre</b>	<b>BP 2026</b>
Remboursement d'emprunts	10 200,00
Déficit 2025	47 384,28
Opération hors équipement	14 729,00
Travaux AEP	50 000,00
Travaux assainissement	21 000,00
Ecritures d'ordre	7 496,00
<b>TOTAL</b>	<b>150 809,28</b>

### **Recettes :**

<b>Chapitre</b>	<b>BP 2026</b>
Réalisation autofinancement 2025	11 384,28
FCTVA	72 200,00
Subventions	50 000,00
Opérations d'ordre	17 225,00
<b>TOTAL</b>	<b>150 809,28</b>

➤ *La principale dépense d'investissement pour 2026 est le déplacement d'une canalisation d'eau potable de La Croix d'Aubugues à Aubugues*

Le Maire,  
David ERNEST